



EXERCER LE POUVOIR DISCIPLINAIRE ET LICENCIER

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT,
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Durée :
1 Jour (7 heures)

Date et horaires :
A définir
sur mesure

Lieu :
Dans vos locaux
Ou au cabinet

Coût :
Devis individualisé
Préparé à la demande

PUBLIC

DRH, responsables et
gestionnaires RH

Chefs d'entreprise, Directeurs
d'établissement

Tous managers

CONTACT

Le Premium (2ème étage)

131 Blvrd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-
avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Appréhender les procédures de sanction ou de licenciement disciplinaire
Savoir apprécier la gravité des fautes et sélectionner les sanctions adaptées
Sécuriser les procédures et limiter les risques contentieux

PROGRAMME

MATIN : LES BASES JURIDIQUES

Préparer une sanction ou un licenciement

- Le point sur la qualification des fautes : Cause réelle et sérieuse, faute grave, faute lourde
- Connaître les règles de prescription
- Panorama de la jurisprudence en matière de preuve
- Etat de la jurisprudence sur les motifs de licenciement
- Les différentes sanctions : gradation et interdictions
- Maîtriser les restrictions au pouvoir de licenciement (maternité, accident du travail, représentants du personnel,)
- La vérification du cadre conventionnel : règlement intérieur, dispositions conventionnelles

Conduire la procédure de sanction ou de licenciement

- Identifier la procédure à mettre en œuvre : schémas de procédures
- Forme de la convocation et délais de procédure à respecter
- La conduite de l'entretien préalable
- La notification de sanction ou de licenciement : la motivation, les clauses obligatoires

Gestion de la fin du contrat de travail

- Préavis : les règles du jeu
- Solde de tout compte : les points de vigilance
- Levée des clauses de non concurrence : point sur la jurisprudence
- Documents de fin de contrat

APRES MIDI : LES CAS PRATIQUES REELS

Traitement interactif d'une série de mini-cas pratiques réels permettant de mettre en œuvre et en perspective les connaissances acquises.